

SOLOCAL

A l'attention de Richard CUIF
204 rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Objet : Revendications pour les populations commerciales et non commerciales

Monsieur, Madame,

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire 2020 sur les salaires, nous vous prions de trouver ci-après

Les revendications de la CFDT

Comme chaque année, la CFDT prête une attention particulière à ce qu'aucun salarié ne perde du pouvoir d'achat. Or, le constat est qu'en 2019, la plupart des salariés Solocal se sont appauvris.

En effet, nous constatons :

- Plus d'AG depuis plusieurs années.
- La charge de travail des salariés augmente et leur organisation de travail est de plus en plus compliquée.
- Ces 3 dernières années, nous avons connu une inflation constante : en 2017 de 1%, en 2018 de 1,8 % et en 2019 de 1,1 % (source INSEE).
- Le SMIC a quant à lui été revalorisé ces 3 dernières années : + 1,24% en 2018, + 1,5 % en 2019 et + 1,2% en 2020.
- La crise sanitaire que nous traversons a demandé aux salariés un énorme effort d'adaptation, ainsi qu'un engagement important pour le maintien de notre activité, avec pour certains la mise à disposition de leurs équipements personnels et le travail à domicile sans indemnisation de leurs frais
- Les dysfonctionnements se sont multipliés, générant erreurs de calculs sur les primes, reprises sur salaire...
- Les salariés répondent à la stratégie entreprise et adoptent le « mode agile », ceci souvent à leur détriment. Par exemple, les outils de calcul de rémunération variable ne sont pas adaptés à ces mouvements et les formations insuffisantes.



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Cette année, nous avons vécu ensemble une situation exceptionnelle, laquelle a illustré le fort attachement des salariés à leur Entreprise, et a démontré leur motivation et leur solidarité, ainsi que, comme l'a souligné Pierre Danon, la forte implication de chacun, tous métiers confondus.

Aussi nous demandons :

- **Une prime exceptionnelle de 200 € pour tous les salariés présents au moins 1 jour depuis le 1^{er} mars 2020.**

En effet, pour conforter ce redressement et accompagner la croissance tout en préservant cette forte motivation, Solocal a besoin de fédérer tous ses salariés, et pour y parvenir, aucun d'entre eux ne doit être oublié

- **Une augmentation générale de 2,9% pour toutes les populations, commerciales et non-commerciales, cadres et non-cadres.**

Nous nous appuyons, pour cette demande, sur les derniers chiffres INSEE de l'inflation et la revalorisation du SMIC de ces dernières années et afin d'ainsi garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés Solocal.

- **Une augmentation individuelle de 2% pour toutes les populations, commerciales et non-commerciales, cadres et non-cadres, avec un minimum de 50€/mois**

Cette enveloppe permettrait d'attribuer des augmentations tout en évitant le « saupoudrage », afin qu'elles soient décentes et équitables, en insistant notamment sur les points suivants :

- Qu'aucun salarié **ne soit privé d'AI depuis plus de 3 ans** : la CFDT réitère son exigence que chaque salarié concerné soit reçu par la RH et que sa situation soit régularisée
 - Nous demandons que la lettre de cadrage précise que chaque salarié doit être reçu lors d'un entretien dédié afin d'avoir les motivations de son augmentation ou non augmentation.
 - Nous demandons également qu'il reste une trace écrite de cet entretien dans l'outil « Talent Soft », ceci afin que le manager puisse évaluer objectivement les observations déposées par les précédents managers.
 - Que le budget pour les **promotions** soit déconnecté de l'enveloppe des augmentations individuelles afin de préserver l'enveloppe destinée aux AI.
- **La rétroactivité au 1er janvier 2020 de ces augmentations**



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

- **L'application immédiate et avec effet rétroactif des mesures annoncées par l'entreprise pour accompagner à partir de 2019 le déploiement du contrat unique de télévendeur digital : évolutions en terme de statut, de classification et de rémunération**
- **La remise en place de la clause de performance sur les objectifs qui était associée au nouveau contrat 2014 et un engagement de la direction**
- **Une réévaluation des tickets restaurant qui sont aujourd'hui insuffisants pour couvrir le surcoût lié à la livraison**

Dans le contexte sanitaire actuel, de nombreux salariés respectueux des consignes et évitant le contact avec des personnes extérieures se font livrer leur repas.

- **Une réévaluation des forfaits des nuitées en adéquation avec l'augmentation des tarifs hôteliers et de l'inflation.**

La CFDT s'attache très fortement à ce qu'aucun salarié ne perde de pouvoir d'achat : par conséquent, elle ne cautionnera pas une absence d'augmentation générale pour une catégorie, comme les années précédentes pour certaines populations.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Bien respectueusement,

Valérie PATÉ	Niry RATSITO	Marc PEDIMINA	David MASSONG
Déléguée syndicale	Délégué syndical	Délégué syndical	Délégué syndical

Nadine CHAMPROU
Déléguée syndicale centrale